ASL
association pour la sauvegarde du Léman
Le Léman source de vie
www.asleman.org

Arielle Cordonier, OCeau, Canton de Genève
Nathalie Menetrey, DGE, Canton de Vaud
Elodie Zanini, SEN, Canton du Valais
Marine Gleize, Thonon Agglo
Nicole Gallina, Cipel

Genève, le 17 novembre 2025

PROJET D'ASPIRATEUR A MOULES QUAGGA DANS LE LEMAN

Mesdames,

L'association pour la sauvegarde du Léman (ASL) a été approchée à plusieurs reprises par Carole Fonty, fondatrice d'ALIEN Limited, pour l'informer de ses projets concernant l'éradication de la Moule quagga (*Dreissena rostriformis bugensis)* du Léman, notamment via un aspirateur. Suivant attentivement la presse de ces dernières semaines, il semble que ce projet fasse l'objet actuellement d'un ou plusieurs tests in situ dans le Léman français à Thonon et suisse à Hermance (voir article joint).

Bien que conscients de la menace que représente cette espèce allochtone invasive sur l'écosystème lacustre, les installations techniques et les activités anthropiques, nous sommes préoccupés par les effets délétères que l'usage d'un tel aspirateur (ou tout autre moyen de pompage/aspiration des sédiments lacustres) risque fortement d'avoir, principalement sur la faune benthique indigène et/ou sur les herbiers littoraux et leurs « graines » contenues dans les sédiments récoltés avec les Moules quagga.

Nous tenons à rappeler que :

- Le Léman fait partie des lacs les plus profonds (>300 m) d'Europe occidentale avec toutes les particularités écosystémiques que cela engendre.
- La zone encore régulièrement oxygénée (env. jusqu' à -200m) est d'une importance prioritaire pour l'ensemble des biocénoses aquatiques (faune et flore) ;
- Malgré la présence de la Moule quagga, les sédiments du Léman abritent de nombreuses espèces menacées, potentiellement menacées et prioritaires pour la Suisse et la France parmi les invertébrés aquatiques (bivalves Unionidae et Sphaeridae, éphémères, plécoptères, trichoptères) et les végétaux aquatiques (macrophytes) ;
- Les compartiments sédimentaire et aquatique du Léman sont des écosystèmes complexes dont les connaissances scientifiques sont partiellement lacunaires. L'évolution du lac depuis l'ère industrielle, le changement climatique et les pollutions actuelles complexifient encore la compréhension scientifique de cet écosystème, de ses faune et flore typiques ainsi que des interactions physico-chimiques et écologiques.

- En Suisse, toute extraction de matériaux dans les lacs est strictement réglementée et soumise à autorisation. Les prélèvements de coquillages ou autres éléments naturels sont en généralement interdits ou soumis à autorisation, car les lacs sont protégés par la législation fédérale sur les eaux (LEaux, 1991) et la pêche (LPSP 1991).

Dès lors, surpris de ne pas voir la gouvernance d'un tel projet se prononcer au niveau cantonal (GE, VD, VS) ou départemental (Haute-Savoie), national (OFEV, Agence de l'Eau) ou même international (CIPEL), nous aimerions savoir quelle est votre position sur ce projet.

Dans l'article ci-joint, il semble que les résultats des tests soient déjà disponibles et permettent d'évaluer l'impact de cette installation. Les conclusions évoquées nous invitent toutefois à une grande prudence d'interprétation de la potentielle non-atteinte aux espèces indigènes annoncée. Dès lors, serait-il possible d'obtenir les détails de cette étude afin que nous puissions en évaluer la pertinence ?

Vous remerciant par avance, nous vous adressons, Mesdames, nos salutations distinguées.

Pascal Mulattieri
Président

Suzanne Mader-Feigenwinter
Secrétaire générale

Annexe : article dpi-authors du 7 octobre 2025

Copie à :
Emmanuelle Favre, DBIOF, Canton de Genève
Romain Savary, BIODIV, Canton de Vaud
Christine Genolet-Leubin, SEN, Canton du Valais
Christophe Arminjon, Thonon Agglo
Patrice Eschmann, OFEV
Carole Fonty, Alien Limited
Stephan Jacquet, INRAE
Jean-Nicolas Beisel, ENGEES